

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 novembre 2013

CP 13/11-34

L'an deux mille treize, le 25 novembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;

Absents excusés : MM. Astoul, Descazeaux et Marty ;

Hors de la présence de M. Guy Hébral, Président de la Sémateg qui s'est retiré avant l'examen de ce rapport et n'a pas participé au vote.

FONDS DE CONCOURS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES

ELIGIBILITE AU FONDS 2013

Par délibérations des 27 juin 2000, 26 juin 2001 et 27 novembre 2009, notre Assemblée a redéfini le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales.

Si le champ d'éligibilité des opérations à financer reste identique, je vous rappelle que le nouveau dispositif susvisé prévoit que c'est la commune (ou l'EPCI) qui fait appel au prestataire de son choix (de droit public ou de droit privé) et qui sollicite auprès du Conseil Général une intervention financière. Celle-ci perçoit directement, aux termes d'un arrêté attributif, la subvention attribuée par la Commission Permanente.

L'objet du présent rapport est relatif à l'examen de demandes reçues par les services départementaux pour l'exercice 2013.

Les critères d'éligibilité sont précisés en annexes I et II du rapport.

FONDS DE CONCOURS 2013

Il est rappelé qu'il s'agit des demandes d'interventions financières déposées directement par les communes ou établissements de coopération intercommunale auprès du Conseil Général.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur l'éligibilité de ces nouvelles demandes, étant entendu que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

article 204141, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2013.....	443 000,00 €
Engagé à ce jour	395 183,00 €
Engagé à la présente Commission Permanente	47 291,00 €
Disponible	526,00 €

article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2013.....	265 000,00 €
Engagé à ce jour	166 420,00 €
Engagé à la présente Commission Permanente	98 129,00 €
Disponible	451,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu les délibérations du Conseil Général des 27 juin 2000, 26 juin 2001 et 27 novembre 2009 redéfinissant le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve selon les critères définis en annexe I et II, l'éligibilité au titre de 2013 des demandes de missions financées par le fonds de concours départemental pour un montant global de 145 420 € tel que réparti dans le tableau suivant :

au titre des études (204141)

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
COMMUNES							
1	ESCAZEAUX MIS 00859	SEMATeG	Mise en accessibilité des bâtiments publics Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	8 900 €	75%	6 675 €
2	LACOUR DE VISA MIS 00863	SEMATeG	Restructuration de la mairie Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	8 228 €	100%	8 228 €
3	GOUDOURVILLE MIS 00888	Cabinet ELABOR	Études préliminaires à la restructuration du cimetière	Prestation de services	10 231 €	50%	5 115 €
4	L'HONOR DE COS MIS 00891	SEMATeG	Mise aux normes et extension du groupe scolaire Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	29 175 €	25%	7 293 €
EPCI							
5	Syndicat des eaux de Réalville MIS 00856	G2C Environnement	Étude d'un schéma directeur pour le projet de regroupement des services AEP	Prestation de services	69 954 €	15%	10 493 €
6	S.I.E.E.O.M du Sud Quercy MIS 00882	SEMATeG	Réalisation de divers travaux sur les ateliers du syndicat Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	18 975 €	50%	9 487 €
TOTAL							47 291 €

au titre des travaux (204142)

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
<u>COMMUNES</u>							
1	FAUDOAS MIS 00608	SEMATeG	Création et aménagements de bâtiments communaux Phase opérationnelle	Convention de mandat	16 400 €	75%	12 300 €
2	MIRABEL MIS 00758	SEMATeG	Aménagement de la place de la mairie Phase opérationnelle	Convention de mandat	15 000 €	50%	7 500 €

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
3	ESCAZEAUX MIS 00858	SEMATEG	Création d'une maison des associations Phase opérationnelle	Convention de mandat	14 300 €	75%	10 725 €
4	LACOUR DE VISA MIS 00862	SEMATEG	Création de deux gîtes dans l'ancienne école Phase opérationnelle	Convention de mandat	10 075 €	100%	10 075 €
5	LACOUR DE VISA MIS 00866	SEMATEG	Rénovation de divers murs Phase opérationnelle	Convention de mandat	3 705 €	100%	3 705 €
6	GRAMONT MIS 00870	SEMATEG	Réfection de l'ancienne ruelle (tranche ferme) Phase opérationnelle	Convention de mandat	7 363 €	100%	7 363 €
7	MOLIERES MIS 00874	SEMATEG	Valorisation de la base de loisirs « Le Malivert » Phase opérationnelle	Convention de mandat	19 940 €	25%	4 985 €
8	GENEBRIERES MIS 00876	SEMATEG	Rénovation des sanitaires et du préau de l'école Phase opérationnelle	Convention de mandat	5 200 €	50%	2 600 €
9	L'HONOR DE COS MIS 00878	SEMATEG	Aménagement et extension d'un bâtiment communal pour les locaux de la mairie, de l'agence postale et d'un commerce Phase opérationnelle	Convention de mandat	25 489 €	25%	6 372 €
10	ORGUEIL MIS 00881	SEMATEG	Réalisation d'un groupe scolaire (tranches 4 et 5) Phase opérationnelle	Convention de mandat	34 769 €	25%	8 692 €
11	VERLHAC TESCOU MIS 00885	Cabinet GAY SOUSTELLE	Construction d'un centre de loisirs Phase opérationnelle	Convention de mandat	20 700 €	75%	15 525 €
12	ST NAUPHARY MIS 00890	SEMATEG	Construction d'un nouveau stade	Conduite d'opération	33 150 €	25%	8 287 €
TOTAL					98 129 €		

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204141 au titre des études et article 204142 au titre des travaux, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

CRITERES

CP 13/11-34ann1

1 – Nature des interventions éligibles

Missions rémunérées par le fonds de concours sur décisions de l'Assemblée :

- Etudes préalables aux projets d'investissement et conduites d'opération (9 juin 1987) ;
- Missions de conseil en matière juridique, technique, financière et contentieuse (20 juin 1988) ;
- Assistance pour les acquisitions foncières (20 juin 1988) ;
- Interventions dans le cadre des conventions de mandat (maîtrise d'ouvrage publique) (20 juin 1988) ;
- Missions remplies dans le cadre de projets intercommunaux (15 juin 1989) ;
- Etudes préalables relatives à l'élaboration des avant-projets sommaires (18 juin 1990) ;
- Prestations de services ou de mandat en matière de gestion d'équipements publics (17 juin 1991) ;
- Mise en œuvre de plans de communication (17 juin 1991) ;
- Projets de développement global portés par un ensemble de communes ou par des structures intercommunales et les projets intercommunaux portés par un contrat de terroir (23 juin 1994) ;
- Etudes préalables relatives à l'implantation de bâtiments industriels (18 juin 1996) ;
- Schémas d'assainissement des communes (18 juin 1996) ;
- Mise en place des contrats de terroir (26 juin 1997) ;
- Assistance à la mise en œuvre de la numérisation des données cadastrales (24 juin 1999) ;
- Assistance à l'émergence des Pays – aménagement du territoire (31 janvier 2000).

Le Président,

CRITERES

CP 13/11-34ann2

2 - Importance démographique et domaines d'actions

Communes – Éligibilité par strate		
Strate démographique de la Commune	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel à la charge de la Commune
0 < C < 300	100 %	0 %
301 < C < 500	75 %	25 %
501 < C < 1 000	50 %	50 %
1 001 < C < 5 000	25 %	75 %
5 001 < C < 10 000	10 %	90 %

Toutes communes – Domaines spécifiques		
Schéma d'assainissement	25 %	25 % (50 % Agence Eau)
Implantation de bâtiments industriels	100 %	0 %

Organismes de Coopération intercommunale/Regroupements communaux		
Domaine	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel
- Projets à vocation intercommunale sous maîtrise d'ouvrage communale	Taux de la commune qui bénéficie du taux le + élevé	
- Projets intercommunaux	50 %	50 %
- Contrat de Terroir et de Pays (*) :		
. Etude diagnostic	100 %	0 %
. Convention de préfiguration	40 %	20 %
. Programmes d'action	50 %	50 %
. Avenants	40 %	20 %

(*) sous réserve des participations de l'État, de la Région et des cumuls possibles

Le Président,